

**Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

**Convocation du 7 mars 2024
Séance du 14 mars 2024**

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABEL Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles.

OBJET : Accueil Collectif de Mineurs – Conventionnement LEA (Les loisirs équitables et accessibles)

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer le barème de Participations Familiales au ACM en heure/enfant défini ci-après dans l'objectif de la signature de la Convention d'Objectifs et de Financement L.E.A. avec la CAF du Nord :

TYPE D'ACCUEIL : VACANCES D'ETE MOIS DE JUILLET

QUOTIENT FAMILIAL COÛT HORAIRE COÛT A LA SEMAINE

Quotient familial : de 0 à 369 € - Coût horaire : 0.24 €/h- Coût à la semaine : 8,40 €/semaine

Quotient familial : 2ème enfant - Coût horaire : 90% du tarif - Coût à la semaine : 7,56 €/semaine

Quotient familial : 3ème enfant - Coût horaire : 75% du tarif - Coût à la semaine : 6,30 €/semaine

Quotient familial : à partir du 4ème enfant - Coût horaire : 50% du tarif : 4.20 €/semaine

Quotient familial : de 370 € à 499 € - Coût horaire : 0.28 €/h - Coût à la semaine : 9,80 €/semaine

Quotient familial : 2ème enfant - Coût horaire : 90% du tarif - Coût à la semaine : 8,82 €/semaine

Quotient familial : 3ème enfant - Coût horaire : 75% du tarif - Coût à la semaine : 7,35 €/semaine

Quotient familial : à partir du 4ème enfant - Coût horaire : 50% du tarif - Coût à la semaine : 4,90 €/semaine

Quotient familial : de 500 à 700 € - Coût horaire : 0.32 €/h - Coût à la semaine : 11,20 €/semaine

Quotient familial : 2ème enfant - Coût horaire : 90% du tarif - Coût à la semaine : 10,08 €/semaine

Quotient familial : 3ème enfant - Coût horaire : 75% du tarif - Coût à la semaine : 8,40 €/semaine

Quotient familial : à partir du 4ème enfant - Coût horaire : 50% du tarif - Coût à la semaine : 5,60 €/semaine

Quotient familial : de 701 € et plus - Coût horaire : 0.40 €/h - Coût à la semaine : 14,00 €/semaine

Quotient familial : 2ème enfant - Coût horaire : 90% du tarif - Coût à la semaine : 12,60 €/semaine

Quotient familial : 3ème enfant - Coût horaire : 75% du tarif - Coût à la semaine : 10,50 €/semaine

Quotient familial : à partir du 4ème enfant - Coût horaire : 50% du tarif - Coût à la semaine : 7,00 €/semaine

A ces tarifs, il convient d'ajouter les repas du midi :
0,50 €/jour pour les enfants issus de familles bénéficiant du RSA
2 €/jour pour les enfants waziérois
5 €/jour pour les enfants dont les parents n'habitent pas la commune.

De plus, il convient de préciser les points suivants :

Tarifs appliqués pour les enfants du personnel communal ou des élus en activité : tarifs waziérois
Tarifs appliqués pour les enfants du personnel du centre social : tarifs waziérois
Tarifs appliqués pour les enfants des personnes extérieures propriétaires d'un logement sur Waziers : tarifs waziérois
Tarifs appliqués pour les enfants de personnes extérieures ayant déménagé en cours d'année : tarifs waziérois
Tarifs appliqués pour les enfants fréquentant une classe Ulis à Waziers : tarifs waziérois
Tarifs appliqués pour un enfant d'Ukraine hébergé en famille d'accueil wazieroise : gratuité
Tarif réduit de moitié pour tout enfant en situation de handicap
Tarifs appliqués pour des enfants placés en famille d'accueil waziéroise : tarifs waziérois (avec dégressivité possible même s'il ne s'agit pas de fratries)

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF du Nord.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : Groupe Via Waziers : 21

Abstention du groupe Agir pour Waziers : 5

CONTRE : Groupe Engagés pour Waziers : 3

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS

